

## BAREME EN VIGUEUR à partir du 1er DECEMBRE 2018

### TRANSACTION DE BIENS IMMOBILIERS

Hors garages et terrains

PRIX de VENTE	HONORAIRES TTC (2) EUROS *	T.V.A. 20% EUROS	HONO HT EUROS (1)
De 0 à 75 999 euros	6 000 €	1 000,00	5 000,00
De 76 000 à 133 000 euros	8 000 €	1 333,34	6 666,66
Et au-delà de 133 000 euros	6 % TTC sur le prix de vente		

### TRANSACTION DE GARAGES

	HONORAIRES TTC (2) EUROS *	T.V.A. 20% EUROS	HONO HT EUROS (1)
FORFAIT	3 000 €	500,00	2 500,00

### TRANSACTION DE TERRAINS

PRIX de VENTE	HONORAIRES TTC (2) EUROS *	T.V.A. 20% EUROS	HONO HT EUROS (1)
De 0 à 149 999 euros	15 000 €	2 500,00	12 500,00
De 150 000 à 250 000 euros	20 000 €	3 333,34	16 666,66
Et au-delà de 250 000 euros	8 % TTC Sur le prix de vente		

\* Honoraires à la charge des Vendeurs. Sauf accord entre les parties et cas exceptionnels tels que succession (barème en agence).

(1) TVA au taux en vigueur; (2) variable en fonction du taux de TVA



ref04/17

### NEGOCIATION pour l'immobilier d'entreprise

VENTE locaux commerciaux ou professionnels, entrepôts, locaux industriels, immeubles de rapport et terrains	HONORAIRES TTC (2) EUROS	T.V.A. 20% EUROS	HONO HT EUROS
En-dessous de 130 000 euros Forfait minimum de perception	8 000,00 €	3 333,33	6 666,66
Au-delà de 133 000 euros	5% HT soit 6 % TTC sur le prix de vente		
CESSION Fonds de commerce, droit au bail – Cession de parts sociales ou d'actions : sur base de valorisation du FDC (2)	HONORAIRES TTC (2) EUROS	T.V.A. 20% EUROS	HONO HT EUROS
En-dessous de 100 000 euros Forfait minimum de perception	8 400,00 €	1 400,00	7 000,00
De 130 000 à 500 000 euros	7% HT soit 8,4% TTC sur le prix de vente		
Au-delà de 500 000 euros	6% HT soit 7,20% TTC sur le prix de vente		
Consultation – Conseil	75 € HT/Heure soit 90€ TTC/Heure		

### LOCATION pour l'immobilier d'entreprise

Bail commercial et hors texte législatif – Bail dérogatoire au décret 31.09.1953 (2 ans) – Bail professionnel (6 ans)
1 mois de loyer HT – HC + TVA 20% pour chaque partie bailleur et preneur. Etat des lieux inclu.
Si en sus de la location se négocie le paiement d'un droit d'entrée et/ou le rachat d'agencement, rajouter, aux honoraires calculés ci-dessus, 7% HT soit 8,40% TTC du montant négocié.

### GESTION LOCATIVE pour l'immobilier d'entreprise

<b>8,34% HT soit 10% TTC des montants encaissés</b>
Limitée à la location et perception de loyer – Honoraires à la charge du propriétaire bailleur

(1) TVA au taux en vigueur; (2) variable en fonction du taux de TVA. 20% janv 2014.